



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DECISION DU MAIRE VALANT DELIBERATION

DEC2026-002

OBJET : BAIL CIVIL PAR LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRANSDEV MONT BLANC BUS

Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,

VU les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération 2020-068 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment le 5° alinéa lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et fixer les loyers et redevances de ces contrats,

Considérant que la commune des CONTAMINES-MONTJOIE est propriétaire d'un logement situé à LES CONTAMINES MONTJOIE (74170), 2243 route du Plan du Moulin, faisant partie de son domaine privé

Considérant que dans le cadre de son activité, la société TRANSDEV MONT BLANC BUS emploie des collaborateurs et souhaite disposer d'un logement pour les héberger temporairement,

DECIDE :

De conclure avec la société TRANSDEV MONT BLANC BUS, SARL unipersonnelle au capital social de 176000 €, dont le siège social est situé au 238 CLOS DE LA MARINIÈRE 74950 SCIONZIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 378 493 555,

Un bail civil qui se caractérise par :

- un usage strictement temporaire du logement, limité à une période allant du 1er février 2026 au 16 mars 2026 ;
- une location meublée, adaptée aux besoins des occupants ;
- une exclusion des régimes spéciaux des baux d'habitation et notamment ceux relevant de la loi du 6 juillet 1989.

La désignation du bien mis à disposition et les conditions financières sont les suivantes :

***Désignation du bien mis à disposition :**

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170) – 2243 route du plan du moulin,
Au deuxième étage du bâtiment, un appartement meublé de type F3, d'une superficie de 85 m², composé : d'un hall d'entrée, cuisine, séjour, deux chambres, salle de bains, WC, cellier.

Cadastré :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
A	2132	2243 RTE DU PLAN DU MOULIN	00 ha 50 a 67 ca

***Conditions financières de la mise à disposition :**

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **SIX CENT VINGT EUROS (620,00 Euros) hors charges** payable au plus tard le 5 de chaque mois suivant (paiement à terme échu), conformément à la décision du Maire actuellement en vigueur visant les tarifs publics. Le loyer sera payable auprès du service de gestion comptable de SALLANCHES après réception de l'avis des sommes à payer émis par la COMMUNE.

*** Durée de la convention :**

Le présent bail est établi du **1er février 2026 au 16 mars 2026**.

À la date d'expiration, le bail prend fin automatiquement, sans que le bailleur soit tenu d'adresser préalablement un congé au locataire. Celui-ci doit alors quitter les lieux, en les laissant libres de toute occupation. Les parties peuvent cependant convenir par écrit, mais avant la date d'expiration du bail, soit de la prolongation du présent bail, soit de son renouvellement, soit de sa reconduction conventionnelle, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Compte tenu de la durée des biens mis à disposition, il est convenu qu'aucun dépôt de garantie ne sera exigé dans le cadre de la présente convention.

Fait et décidé le 27 janvier 2026

Le Maire,
François BARBIER.

